



MÉDICALE 1



LA FORMATION

L'embarcation dans un navire de pêche expose à de réels risques aussi bien pour le matelot que pour le capitaine. La formation Médicale 1 permet d'apprendre comment réagir en cas d'accident à bord.

Pour rappel, la formation Médicale 1 est une obligation pour tous les capitaines de navires. Elle est fortement conseillée pour les matelots.



LES OBJECTIFS

Acquérir les connaissances médicales nécessaires pour permettre aux personnels désignés pour assurer la responsabilité des soins médicaux de prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord, et ce, pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit pris en charge par une structure de soins médicalisés.



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- Le formateur s'appuiera sur des cas pratiques et des exercices pratiques et mise en situation sur un site
- Matériels de premier secours (compresse, défibrillateur...)

Méthode :

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices.

Evaluation :

- Evaluation de type QCM en fin de stage + cas pratiques

LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com

LA DURÉE

Il s'agit d'une formation de 2 jours répartie en 14h00.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

Le nombre de participants est limité à 4 minimum et à 12 maximum par session.



PROGRAMME

1. **L'UV-PSC 1**, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau I telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.

2. **L'UV-HPR**, hygiène et prévention des risques, comprenant trois parties :

HPR 1 : Prévention des risques professionnels maritimes

HPR 2 : Hygiène

- Hygiène individuelle et collective

- Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.

HPR 3 : Prévention de risques spécifiques (notamment noyade, coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques)

3. **L'UV-AMMCT 1**, aide médicale en mer - consultation télé médicale de niveau 1,

incluant une formation :

- aux procédures d'aide médicale en mer et de consultation télé médicale d'urgence

- à l'utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord

- à la préparation d'une évacuation sanitaire



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est accessible à tous les professionnels de la mer et en particulier aux marins-pêcheurs.

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.



FINALITÉ

· Certificat de réalisation de formation

· Attestation de compétence

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

**POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE
À NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À
gregory.guerot@cemstbarth.com**